

# CDTAPSOL

Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine

---

## Communiqué de presse

**La Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL) s'est réunie le 29 janvier dernier pour traiter du domaine des éoliennes ainsi que de la question du financement des infrastructures de transport et du trafic d'agglomération. Elle a décidé de mandater les aménagistes cantonaux de Suisse romande pour coordonner les plans directeurs cantonaux et pour harmoniser les critères de sélection de sites éoliens. Elle va par ailleurs intervenir auprès des autres conférences régionales ainsi que des élus aux Chambres fédérales pour trouver des solutions satisfaisantes pour les Cantons au financement des infrastructures routières et ferroviaires.**

La question de l'énergie éolienne fait partie d'un contexte global dans lequel la production d'énergies renouvelables et des mesures efficaces en matière d'économie d'énergie sont liées. Dans ce contexte, les politiques cantonales devraient disposer d'une vision ambitieuse pour exploiter les énergies éoliennes, en parallèle avec un programme d'utilisation rationnelle des énergies. La pression exercée par les investisseurs sur les sites éoliens potentiels conduit les membres de la CDTAPSOL à mandater la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CORAT) pour établir une coordination spatiale au travers des plans directeurs cantonaux et harmoniser les critères d'acceptabilité.

Dans le domaine des infrastructures, les fonds dont dispose actuellement la Confédération sont insuffisants pour permettre le financement des routes nationales, des réseaux ferroviaires et les projets d'agglomération. D'un côté, la Confédération entend augmenter la mobilité et la densification urbaine par de nouveaux projets, alors même que de l'autre, ceux-ci ne seront pas pris en considération au titre de cofinancement pour leur entretien et leur renouvellement. Des charges importantes vont dès lors peser sur les finances cantonales. La Conférence estime que les Cantons ne doivent par principe pas accepter de préfinancer les travaux y relatifs qui sont des tâches fédérales. En effet, il n'est pas normal que les Cantons les réalisent à la place de la Confédération.

Les ministres des Cantons membres de la Conférence se déclarent en conséquence inquiets à propos du financement des infrastructures de transport et jugent nécessaire de relayer ces préoccupations au niveau des autres conférences régionales, des directeurs cantonaux des finances et auprès des députés aux Chambres fédérales.

*Pour des informations complémentaires, vous pouvez joindre Monsieur Laurent Schaffter, Ministre de l'Environnement et de l'Équipement du Canton du Jura, Président de la CDTAPSOL, au 032 420 53 03.*